



# Agrival

Siège social : Kérisnel – 29250 ST POL DE LEON

☎ 02 98 69 07 10 - Fax : 02.98.69.39.49

S.A.S. au capital de 773 336 € - R.C.S. Brest 497 580 605 – 2007 B 40102



DIFFUSION	A	I
DIR	✓	
CS SAMEL		✓
Ad. CS SAMEL		✓
CS SAM		
Ad. CS SAM		
RESP PLOUEN		
SEC		
PLAISANCO		
ULAM		
BEAC. PLOUEN		
NAV		
CM		
CNIM		
EPM-EM		

**PREFECTURE des COTES d'ARMOR**  
1, Place Général de Gaulle

22000 ST BRIEUC

N/Réf : JFJ/AA

Le 21 Mars 2016

Objet : collecte algues 2016

**A l'attention de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor**

Monsieur le Préfet,

En ma qualité de Président de la Société AGRIVAL, j'ai l'honneur de demander le renouvellement, pour la période du 1er Avril au 30 Novembre 2016, de l'autorisation de circulation, de stationnement et d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime nécessaire au ramassage motorisé des algues vertes dans le rideau d'eau des plages de la Lieue de Grève régulièrement affectée par des échouages d'algues vertes, en vue de leur transformation dans l'usine AGRIVAL située au lieu-dit Placenan à PLOUËNAN (29).

AGRIVAL a précédemment été autorisée par l'Arrêté du 20 Juillet 2015 à ramasser des algues dans le rideau d'eau de cette baie, opérations qui se sont déroulées dans un cadre parfaitement maîtrisé et sécurisé. Un rapport de collecte, signé en date du 10 novembre 2015, a été envoyé à vos services et aux communes concernées.

Les accès, les modalités logistiques et les emplacements de stationnement proposés seront finalisés très prochainement lors d'une réunion de concertation avec vos Services et les Elus des communes de Plestin les Grèves, Tréduder, St Michel en Grève, Trédez-Locquémeau ainsi que l'intercommunalité de Lannion Trégor Communauté concernés par la présente demande. Les zones de circulation, de collecte d'algues et de stockage de movie-bennes se trouvent en dehors de toute zone naturelle protégée.

Les modalités de notre demande s'appuient sur les dossiers déposés antérieurement dont il n'est observé aucune modification notable, et la machine équipée de chenilles sera la même.

Veuillez noter que nous adressons, également ce jour, la demande de renouvellement à la DIRMAMO de la décision 852/2015 portant autorisation de ramassage dans le rideau d'eau sur le littoral des communes sus citées.

Etablissement secondaire : **Placenan – 29420 PLOUENAN**

Tél/Fax : 02.98.15.84.95

Dans l'attente de ce nouvel arrêté, qui permettra de réduire, au plus tôt de la saison, les désagréments d'éventuels échouages,

Nous vous prions de croire Monsieur le Prefet, à l'assurance de notre haute consideration

Le Président,



**Jean-François JACOB**

Copie à :

*DDTM des Côtes d'Amor (Mme SIRET-  
JOLIVE)*

*LANNION TREGOR Communauté*